



SNUipp/FSU 62

16 rue A . Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

CAPD du 17 mars 2017

Mesdames et messieurs les commissaires paritaires,

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous remercions les services pour les documents envoyés ainsi que pour leur accueil et leur disponibilité.

En cette période pré-électorale peu commune, les « affaires » de certains candidats occultent le débat de fond sur la société et sur l'école. Seules quelques propositions concrètes pour faire avancer l'Ecole et de nombreuses régressions plus extravagantes que les autres sont annoncées. Cette période est dominée par une surenchère d'attaques sur les acquis sociaux et les solidarités, présentés comme une charge pour le pays. Les services publics et leurs agents sont remis en cause. Le SNUipp avec la FSU continuera d'être porteur de solutions alternatives autour des solidarités, du partage du travail et des richesses, et du progrès social pour tous... Ce sont bien les services publics et le système de protection sociale qui évitent un creusement plus profond des inégalités et maintiennent une certaine cohésion dans la société. Face aux remises en cause, le SNUipp avec la FSU mènera campagne pour combattre les clichés et les projets destructeurs pour la fonction publique, les services publics et l'ensemble de la protection sociale, ainsi que pour lutter contre les idées extrémistes et xénophobes.

Dans ce cadre, le SNUipp-FSU souhaite réaffirmer la place essentielle et déterminante de l'école publique dans notre société et poursuivra ses actions pour préserver et démocratiser le service public d'éducation et défendre la professionnalité des enseignant-es ainsi que leurs droits. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a édité un livre blanc pour l'Ecole et ses personnels, fruit des réflexions et des propositions composées avec et pour les personnels et l'Ecole.

Nous rappelons dans ce contexte que les enseignants sont aussi des citoyens et peuvent donc participer à diverses manifestations se déroulant pendant la période électorale. Nous vous demandons de veiller, Monsieur l'Inspecteur d'académie, à ce que les enseignants de notre département ne reçoivent plus de message – oral ou écrit – restreignant ce droit.

Dans un autre registre, nous vous demandons également d'intervenir dans les circonscriptions où il est demandé aux enseignants des remontées ou des préparations lors de la mise en place des 1/2 journées du recteur.

Avant d'en venir à l'ordre du jour, nous vous alertons sur la situation indemnitaire de certaines fonctions exercées par les PE, et rappelons, que pour nous, le dossier n'est pas clos puisqu'aujourd'hui encore, tous les enseignants du 1^{er} degré n'ont pas bénéficié de la revalorisation à hauteur de 1 200 €. Ce traitement inégalitaire des enseignants du premier degré est inacceptable. Beaucoup restent exclus : secrétaires de CDOEA, enseignants mis à la disposition des MDPH, ceux exerçant en milieu pénitentiaire, en classe relais ou en centre éducatif fermé, enseignants affectés au CNED, en ERDP, au CRDP ou dans le réseau Canopé, coordonnateurs REP, conseillers pédagogiques, autant de

personnels qui exercent des fonctions enseignantes mais ne perçoivent pas pour autant l'ISAE ou seulement une partie (PEMF).

Même si le SNUipp-FSU s'est félicité de la reconnaissance des missions des enseignants exerçant en ESMS lors du CTM du 8 mars et le versement d'une indemnité pour missions particulières (IMP) d'un montant de 2500 euros pour les enseignants référents, il s'est en revanche prononcé contre la suppression de l'indemnité spéciale de 1 553 € pour de nombreux enseignants en SEGPA, EREA et ULIS qui équivaut, pour eux, à une perte de 353 €.

Concernant les départs en formation spécialisée

Pour le SNUipp-FSU, le CAPPEI, ne va pas dans le sens d'une amélioration avec une baisse d'un quart du volume horaire de formation, la fin du mémoire professionnel et le glissement vers un renoncement à la prévention et à l'adaptation à la difficulté. Ce nouveau diplôme n'est pas à la hauteur de l'ensemble des nouveaux enjeux.

L'incertitude concernant l'accès aux Modules d'Initiative Nationale, les interrogations qui subsistent en termes de gestion des personnels, de renoncement à la prise en compte de toutes les spécificités de prise en charge, la volonté d'harmonisation des missions des enseignants des RASED et le souhait d'en faire avant tout des personnels ressources ... sont autant d'éléments qui ont poussé le SNUipp-FSU à voter contre ce projet de réforme de la formation des enseignants spécialisés.

Sa mise en œuvre, comme trop souvent dans l'Education Nationale, se fait précipitamment sans avoir mesuré les applications techniques et calendaires de terrain et perturbe le travail paritaire (et celui des services d'ailleurs).

Par ailleurs, le nombre de départ en stage devrait d'abord être discuté en CT.

Y a-t-il des postes vacants réservés aux 2nds degré ? Les départs en stage et les mouvements premier et second degré sont bien distincts. Il ne doit donc pas y avoir de mouvement inter-degré.

Nous aurions souhaité connaître le nombre de postes vacants dans chaque option avant la CAPD comme nous l'avions demandé lors de la CAPD de janvier.

Enfin, nous demandons à ce que soit clarifiée la différence entre les avis « très favorable » et « favorable », les critères restent assez flous et nous constatons que, chaque année, par un « heureux hasard », le nombre de « très favorable » correspond exactement au nombre de départs dans certaines options.

Nous demandons également un groupe de travail de réflexion sur la mise en place des Modules d'Initiative Nationale et les modalités de départ pour les années futures dans notre département.

Concernant les postes de direction REP, REP+ et 10 classes et +

Le SNUipp-FSU se réjouit que ces postes, à profil l'an dernier, se soient transformés en liste d'aptitude. Le non classement de ces postes comme à profils constitue un progrès pour le paritarisme.

Nous regrettons que 25% des candidats n'aient pu être inscrits sur la liste d'aptitude. Nous aimerions que pour les prochaines années, un compte rendu des entretiens reprenant les constats et les attentes de la commission soit édité comme cela se fait pour la liste d'aptitude des directions 2 classes et plus.

L'évolution constante des pratiques, la multiplicité de réformes à mettre en place, la dégradation du tissu social complexifient de plus en plus la tâche des directeurs. On est toujours loin de la simplification des tâches, ne serait-ce que par les problèmes engendrés par l'application Mobilisco.

Concernant les postes adaptés

Le nombre de postes adaptés est insuffisant et ne peut répondre aux besoins réels de tous les personnels. L'allongement des carrières et le manque de perspectives dans les reconversions professionnelles risquent d'accentuer ce phénomène. De plus en plus de collègues nous font part de leurs difficultés au quotidien qu'elles soient d'ordre physique et/ou psychologique. Tous les ans, certains enseignants voient leurs demandes refusées. Il y a à notre connaissance cette année 36 demandes de postes adaptés dont 11 renouvellements, 4 PALD et 4 PACD. Une solution sera-t-elle trouvée pour tous les collègues qui ont un avis défavorable comme vous nous l'avez affirmé lors du groupe de travail ? Nous souhaiterions en avoir connaissance durant cette CAPD.

Les nécessités budgétaires ne devraient pas être un frein à l'aménagement du travail pour ces personnels en souffrance. Le SNUipp-FSU n'hésite pas à proposer dans les instances départementales ou académiques des solutions pour améliorer les conditions de travail de chacun et veiller à ce que soit pris en compte la situation médicale des enseignants.

Concernant les demandes de mise en disponibilité

Tout enseignant peut se retrouver un jour ou l'autre dans la nécessité d'avoir recours à une demande de mise en disponibilité. Pour le SNUipp-FSU 62, ces demandes, qu'elles soient de droit ou sur autorisation, doivent aboutir à un avis favorable.

Concernant les demandes de congé de formation professionnelle

Les carrières des personnels enseignants étant de plus en plus longues, la nécessité de se former tout au long de la vie passe parfois par la reprise d'études. Le congé de formation professionnelle est un droit. C'est pourquoi le SNUipp-FSU 62 estime indispensable que toute demande de congé de formation professionnelle soit accordée.

Enfin, nous avons une difficulté concernant le mouvement : il s'agit de la façon dont sont étiquetés les postes du dispositif « plus de maîtres que de classes ». En effet, ils apparaissent tous vacants et sont apparemment étiquetés en tant que « poste maître supplémentaire ». Or, pour nous, ils auraient dû apparaître en tant que poste d'adjoint élémentaire dans une école étiquetée avec un maître supplémentaire puisque le choix se fait après concertation de l'équipe. De plus, quid des personnels qui veulent poursuivre le « plus de maîtres que de classes » cette année, conservent-ils le poste ?